

PUBLIÉ LE 24/09/2025

2 postes Inspecteurs des établissements de distribution en gros des médicaments

Descriptif du poste

Finalité du poste :

S'assurer du respect de l'application de l'ensemble des normes et réglementations relatives à la distribution en gros des médicaments dans le but d'assurer la qualité et la disponibilité des produits de santé sur le territoire français et ainsi garantir la sécurité sanitaire aux niveaux national, européen et international.

Activités principales :

Réaliser le programme d'inspections annuel qui lui est confié et spécifiquement:

- préparer l'inspection en lien avec les directions de l'Agence concernées,
- réaliser des inspections sur site et s'assurer du respect des normes et réglementation
- rédiger les rapports d'inspection destinés aux opérateurs dans les délais impartis et échanger avec eux, le cas échéant dans le cadre de la procédure contradictoire
- participer à l'élaboration des éventuelles suites à donner à l'inspection (ex. : injonction, décision de police sanitaire, sanctions financières), en collaboration avec la hiérarchie,
- assurer le suivi technique des établissements (demandes d'ouverture et modification)

Activités secondaires :

- Participer à la mise en place et à l'évolution du système référentiel, des outils et des documents concernant son domaine de compétence,
- Préparer de propositions de réponses aux demandes techniques liées à son domaine de compétence,
- Selon les opportunités, représenter la direction de l'inspection aux réunions nationales ou internationales dans le cadre des échanges entre autorités compétentes, avec l'EMA, au sein du PIC/S,

Profil recherché

Formation / Diplôme :

Diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie Des formations complémentaires en logistique, gestion de la qualité, droit de la santé sont un plus.

Expérience professionnelle requise :

Expérience d'au moins 2 ans dans un établissement pharmaceutique idéalement de grossiste répartiteur, dépositaire ou distributeur en gros à l'export.

Informations complémentaires

Présentation du poste Direction

Direction de l'Inspection (DI) Pôle : Inspection des produits pharmaceutiques et lutte contre les fraudes (IPPLF).

Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles : cheffe de pôle et coordonnatrice du pôle, directrice adjointe de la DI, directeur de la DI.

Collaborations internes et externes : pôles de la DI, Direction réglementation et déontologie (DRD), Ministère de la santé, Agences régionales de santé.

Compatible télétravail : ☒oui ☐non

Formation / Diplôme :

Diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie Des formations complémentaires en logistique, gestion de la qualité, droit de la santé sont un plus.

Expérience professionnelle requise :

Expérience d'au moins 2 ans dans un établissement pharmaceutique idéalement de grossiste répartiteur, dépositaire ou distributeur en gros à l'export.

Compétences clés recherchées :

- capacités d'analyse et de synthèse,
- capacité d'organisation et de restitution,
- esprit critique et rigueur,
- intégrité et sens du service public
- disponibilité, aisance relationnelle capacités de communication,
- appétence pour les déplacements professionnels,
- maîtrise du pack office
- maîtrise de l'anglais

Caractéristiques administratives

Type de contrat :

Mobilité interne ou CDI (contractuel), fonctionnaire affecté (PHISP)

Catégorie d'emploi : CE1

Emploi repère : Inspecteur

Rattachement du poste :

Agence Nationale de Sécurité du Médicament
et des produits de santé

143-147, boulevard Anatole France

93285 SAINT-DENIS CEDEX

Conditions particulières d'exercice

Déplacements en France et à l'étranger

Ce poste est ouvert aux candidatures de personnes en situation de handicap. Outre les éventuelles adaptations du poste de travail qui seraient nécessaires, l'établissement garantit une gestion confidentielle du dossier de l'agent

Conformément aux articles L.1451-1 et R.1451-1 du code de la santé publique, certains agents de l'ANSM, dont la nature des fonctions le justifie, doivent télé-déclarer leurs liens d'intérêts. Cette déclaration est rendue publique dans le cadre des dispositions en vigueur et actualisée par l'agent au moins annuellement. Les candidats à un poste ne nécessitant pas une déclaration d'intérêts publiée renseignent un formulaire papier de déclaration de leurs liens d'intérêts lors du recrutement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions relatives aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, les agents publics qui souhaitent, dans le cadre d'un cumul d'activités ou lors d'une cessation de fonctions, exercer une activité dans le secteur privé, doivent au préalable en informer l'ANSM.

Type de poste CDI

Categorie : Inspection

Localisation : SAINT-DENIS